

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

UV J.S.P. 1

Module : INC



Les tenues et les équipements de protection individuelle

Version 7



I. GENERALITES :

Quelle que soit l'intervention, le sapeur-pompier doit travailler en toute sécurité. Pour cela il doit :

- ↪ Se protéger en revêtant une tenue correcte : Equipement de protection individuelle (EPI),
- ↪ Avoir une condition physique optimale et une hygiène de vie appropriée tout au long de sa carrière,
- ↪ Connaître les manœuvres,
- ↪ Utiliser les matériels dans les règles de l'art et appliquer les règles de sécurité,
- ↪ Assurer la protection des personnes qui interviennent avec lui = protection collective.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le sapeur-pompier :

- ↪ Doit porter des Sous-Vêtement d'Intervention (SVI). Ne jamais porter des sous-vêtements en fibres synthétiques : mauvaise réaction à la chaleur.
- ↪ Met son pantalon par-dessus les bottes ou les bottillons à lacets.
- ↪ Le port de bijoux apparent (dont les boucles d'oreilles, piercings) n'est pas autorisé (article 1.8.10 du RI SDMIS).
- ↪ Les cheveux doivent être d'une longueur compatible avec le port d'une coiffe ou être attachés. (Article 1.8.10 du RI SDMIS).

Afin de garantir une étanchéité efficace et éviter toute fuite de nature à mettre en danger le SP et tout agent concerné, conformément à la doctrine nationale relative à la prévention contre les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie, l'équipement de protection respiratoires, doit impérativement être porté sur une peau rasée (une pilosité même courte est incompatible avec ce port. (Article 1.8.10 du RI SDMIS). De fait :

- ↪ Le port de la barbe et des favoris est interdit pour les sapeurs-pompiers,
- ↪ Le rasage est impératif pour la prise de service.

Le sapeur-pompier doit s'attacher à paraître, en toutes circonstances, dans une tenue réglementaire et fixée par le chef de corps départemental et métropolitain ou son représentant (chef de centre, chef d'agrès, etc.) en respectant l'uniforme qu'il porte, les valeurs et tradition qu'il incarne. Le jeune sapeur-pompier porte les tenues fournies par son association et le SDMIS.

A ce titre, les couleurs de cheveux, maquillage et tatouages apparents doivent être compatibles avec l'exercice de leurs fonctions et ne doivent pas attenter à la discrétion ainsi qu'au devoir de réserve du porteur de la tenue (article 1.9.8 du RI SDMIS).

A. DEFINITIONS :

• Les EPI :

Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité. (Selon l'article R. 233-83-3 du Code du travail).



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

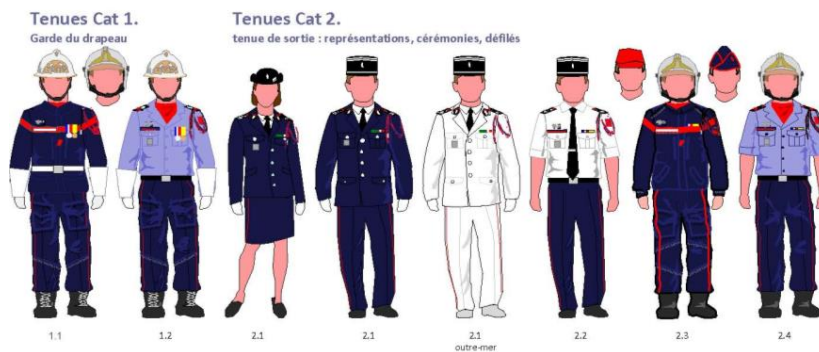
Les sapeurs-pompiers portent des EPI de troisième catégorie, qui les protègent des risques majeurs ou mortels encourus durant les interventions.

Ces équipements répondent tous à une série de normes européennes et complétées par des notes d'informations technique (NIT).

- **Les tenues :**

Les tenues des sapeurs-pompiers sont régies par l'arrêté du 8 avril 2015 et classées en 5 catégories :

- **Catégorie 1 :** Tenue de la garde au drapeau ;
- **Catégorie 2 :** Tenue de sortie portée lors des représentations, cérémonies.
- **Catégorie 3 :** Tenues de service et d'intervention.
- **Catégorie 4 :** Tenue pour l'activité physique et sportive ;
- **Catégorie 5 :** Tenue des unités spécialisées.



Exemples de tenues Cat 3. (Schémas indicatifs)
tenue de travail : service hors rang, salle opérationnelle, casernement, intervention, formation





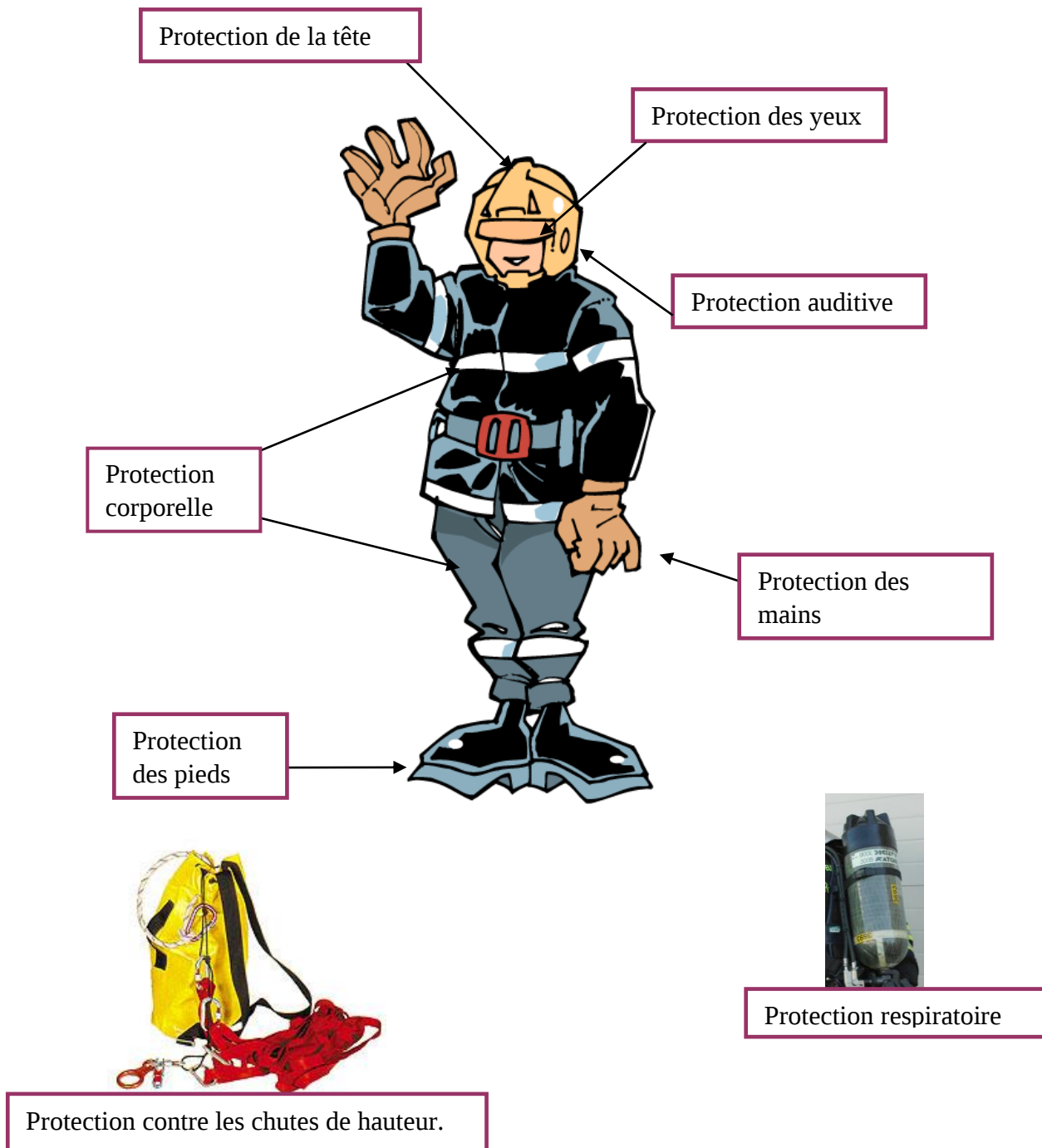
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Pendant la durée du service ou dans le cadre de l'exercice de leur mission, les sapeurs-pompiers portent les tenues, uniformes, équipements et attributs définis par l'arrêté du 08 avril 2015 et dans les conditions prévues par le règlement intérieur du SDMIS.

Le port de la tenue ou d'éléments de la tenue en dehors des périodes de service est interdit ; tenue de JSP incluses.

B. FAMILLES D'EQUIPEMENTS :

On dénombre huit familles d'EPI pour le SP.





II. TENUES DE SERVICE ET D'INTERVENTION :

Les tenues de service et d'intervention des sapeurs-pompiers sont utilisées lors des activités :

- De services en casernement, formation, etc.
- Des interventions opérationnelles telles que le secours aux personnes, secours routier, interventions diverses, etc.
- Des interventions incendies.

On distingue 2 types de tenues selon l'usage fait par les sapeurs-pompiers :

- ↳ La tenue B1 de service et interventions opérationnelles,
- ↳ La tenue B2 de service et interventions opérationnelles, spécifique aux interventions de lutte contre les feux d'espaces naturels.

Le port du gilet haute visibilité (GHV) est obligatoire pour toute intervention (NSO 2010-008) :

- Sauf sur les interventions pour risque de feu, feu, risque d'explosion, explosion où il est strictement prohibé à l'exception des personnels devant être clairement identifiés (chaîne de commandement, SSSM) dès lors qu'il ne pénètre pas dans la zone d'exclusion.
- Sauf ordre contraire de la hiérarchie opérationnelle (chef d'agrès, COS)

A. LA TENUE DE PORT PERMANENT :

(Note de service n° 2016-079 du 22.11.2016)

TENUE DE PORT PERMANENT : caserne, services fonctionnels et interventions (selon type).

Cette tenue comprend les effets suivants :

- ↳ La veste et le pantalon B1
- ↳ Les polos à manches courtes et à manches longues
- ↳ La softshell et la coque de protection intempéries
- ↳ Les bottillons (rangers ou chaussures SUAP)

Ces effets portant une bande rouge et avec la broderie "sapeurs-pompiers" permet la reconnaissance de la tenue des sapeurs-pompiers français.

Ils ont pour vocation d'apporter un meilleur confort au porteur, qui peut adapter sa tenue aux conditions climatiques par accumulation ou suppression de couches.

Il n'y a plus de notion de tenue d'hiver / tenue d'été.

Les anciens effets peuvent toujours être portés : tenue F1, chemise F (en sous-couche) et parka.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COUCHES :

Couche de base :



Polo manche courte



Polo manche longue



Pantalon



bottillons à lacets



et SUAP

Couche thermique :



Sweat-shirt



Softshell



Veste B 1 ou F 1





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Couche intempéries :



Coque intempéries



Parka

TENUE DE PORT PERMANENT : CTA/CODIS (hors adjoint CTA/CODIS, chefs de colonne et conducteurs) - services fonctionnels.

Couche de base :



Chemisette ciel



Polo manches courtes ou manches longues porté(e)s seul(e)



Pantalon de sortie et chaussures de ville



Couche thermique :



Sweat-shirt



Pull demi-saison

B. ENSEMBLE DE PROTECTION :

C'est la tenue portée sur les interventions pour risque de feu, feu, risque d'explosion, explosion (hors feu de forêt), ainsi que pour l'intervention de secours routier.

Elle permet de protéger le sapeur-pompier des accidents thermiques pendant un certain temps.

Elle est composée de :

- Casque F1 ou du ROSENBAUER, afin de protéger de la chaleur et des chutes d'objet,
- Cagoule, afin de protéger de la chaleur le cou,
- Veste textile de feu,
- Pantalon textile de feu,
- Gants de protection,
- Bottes de feu coquées qui protègent des chutes d'objet et de la chaleur,

Chaque fois que le sapeur-pompier est face à une atmosphère non respirable et / ou toxique il est nécessaire de compléter la protection des voies respiratoires avec le port de l'appareil respiratoire isolant (ARI).





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Cette tenue de feu doit être ajustée à chaque sapeur-pompier :

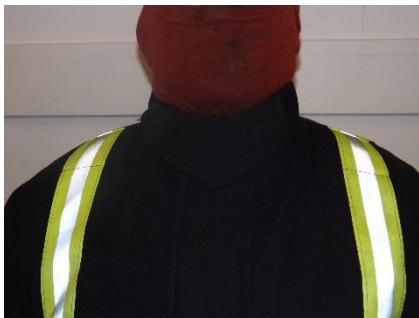
La veste de feu :



- Doit recouvrir l'intégralité des bras jusqu'aux poignets



- Doit descendre jusqu'à mi-cuisse



Elle doit être fermée par la fermeture éclair, puis par la bande velcro.

Le protège cou doit être rabattu

Seul le sous-vêtement d'intervention (SVI) doit être porté dessous. Un tee-shirt coton est toléré.



EN CAS DE COUP DE CHALEUR : Tirez la fermeture éclair jusqu'en haut pour permettre le décrochage de celle-ci afin de pouvoir ouvrir le zip plus rapidement.

Le pantalon :

Est à porter seul (sans port du pantalon F1 ou B1). Seul un sous vêtement doit être porté dessous.

Le pantalon doit être ajusté à la taille.

Le bas du pantalon doit venir couvrir le dessus de la botte et tomber au niveau du talon pour permettre un recouvrement permanent même en position accroupie ou à genoux.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le bas du pantalon doit couvrir la partie montante de la botte en laissant le moins d'espace possible.



Mettre la doublure du pantalon par-dessus la botte de feu



Le bas du pantalon doit être resserré sur le haut de la botte

Le bas du pantalon doit venir recouvrir le dessus de la botte



Le bas du pantalon doit tomber au niveau du talon



L'ensemble veste et pantalon de feu est indissociable sauf cas particulier (feux de végétation, sur ordre, etc.)



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le port de la cagoule :



Seule la cagoule de feu spéciale KIT F1 doit être portée en situation opérationnelle.

Sa couleur rouge permet de la différencier des autres modèles.

Mettre la cagoule dans la veste EPI



Après avoir remontée la fermeture éclair jusqu'en haut refermer le col.

Le casque F1 :

Dotation individuelle de chaque sapeur-pompier, le casque F1 est composé :

- Ecran facial assurant la protection de la face contre la chaleur radiante,
- Ecran oculaire qui protège les yeux de toute projection,
- Système d'accroche pour fixer le masque de l'ARI,
- Bavolet afin de protéger la nuque,
- Support de lampe,



Ecran Oculaire

Ecran Facial





Bavolet : celui-ci se positionne par-dessus la veste de feu

Une attention toute particulière doit être prise quant aux réglages fins et personnalisés de la mentonnière et de la coiffe du casque (voir annexe V - A) afin de protéger efficacement le sapeur-pompier.

Ils sont effectués en intégrant d'une part le port de la cagoule de feu qui constitue une réelle surépaisseur à prendre en compte et en considérant d'autre part, le dispositif de serrage du masque ARI qui est susceptible d'influer sensiblement sur le positionnement final du casque.

La mise en place des éléments de sécurité (bavolet, écran oculaire ou écran facial) indispensables du casque F 1 doit être préventive et anticipée vis-à-vis de l'apparition de danger(s) prévisible(s). A titre d'exemple on peut citer l'impérative précaution d'abaisser l'écran oculaire du casque avant toute action de bris de vitre, pour tous les intervenants potentiellement exposés aux projections d'éclat

Le casque HEROS – Titan de marque ROSENBAUER :

Ce casque collectif dont le déploiement a commencé courant 2018 remplace le casque F 1.

Ce casque n'est pas adapté ni homologué pour être utilisé comme casque de vélo, de moto, pour **s'asseoir ou se tenir debout dessus**.

Un panel de 11 couleurs est proposé par le fabricant.



Seules certitudes à ce jour, le casque pour la catégorie C est jaune, rouge pour les CDG (comme actuellement) et orange pour les chefs de colonne.

Le poids de ce casque est de 1 300 g, sans bavolet.

L'équipement intérieur du casque permet d'ajuster le port du casque sur la tête de façon optimale.



L'équipement complet de l'intérieur du casque peut être retiré du casque pour le nettoyage ou le réglage sans recourir à des outils.

Par le réglage du bandeau de tête, de l'extérieur, une adaptation individuelle au tour de tête de la personne concernée est possible en toute simplicité.

Deux curseurs de réglage à gauche et à droite au niveau supérieur de l'équipement intérieur permettent de régler la hauteur de port. De plus, il est possible, grâce à un réglage longitudinal de la bande frontale (3 positions) d'effectuer un réglage de base du tour de tête.



Lampe de casque haute performance :

Lampe de casque avec une puissance et une durée d'éclairage optimisées ainsi que 3 niveaux de réglage.

Une attention toute particulière doit être prise quant aux réglages fins et personnalisés de la mentonnière et de la coiffe du casque (voir annexe V - C) afin de protéger efficacement le sapeur-pompier.

L'accès aux piles se fait par une vis que l'on peut desserrer avec une pièce de monnaie.

Bien respecter la polarité des piles pour ne pas endommager la lampe.

Le montage se fait en encliquetant la lampe de haut en bas. Pour le démontage, appuyer sur le bouton (1) avant de retirer la lampe de bas en haut.

Maintenir appuyer sur le bouton pendant deux secondes : ce délai d'allumage sert de protection contre une mise en service intempestive





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Idem pour l'extinction.

Commutation d'intensité : appuyer brièvement sur le bouton de la face supérieure pour passer d'une intensité lumineuse à l'autre.

- ↗ Angle de rayonnement : 6°,
- ↗ Poids de la lampe : 130 g avec les piles,
- ↗ Durée de service : 10 heures,
- ↗ Piles : 3 piles LR 03 AAA,

La lampe peut être utilisée en torche (tenue à la main).

Conditions de port et d'utilisation des gants de protection :

Ceux-ci protègent les mains contre les risques thermiques et mécaniques lors des opérations de lutte contre les incendies, y compris les opérations de recherche, de sauvetage et de désincarcération.

Chaque sapeur-pompier reçoit en dotation, deux types de gants sont utilisés pour les missions opérationnelles et de formation des sapeurs-pompiers à savoir :

Gants dits "de déblai/travail" :



Assurent uniquement une protection mécanique. Ils sont strictement interdits dans les situations présentant un risque thermique, même minime.

Gants dits "d'attaque" :

Assurent une protection thermique et mécanique sur les opérations de lutte contre les incendies de tous types.

Ils sont obligatoires dès qu'un risque thermique existe, déblai inclus.

Les gants d'attaque doivent être mis par-dessus la veste EPI.



C. ENSEMBLE POUR FEUX D'ESPACE NATURELS :

Les sapeurs-pompiers intervenant pour des feux d'espaces naturels, feux de forêts, de végétaux, quelque soit l'engin revêtiront :



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

L'ensemble de port permanent

Et

L'ensemble de protection sans le pantalon de protection et sans les bottes de protection avec embout protecteur.

Elle est composée de :

- Casque F 1 ou Rosenbauer ou casque F2 suivant dotation, afin de protéger des chutes d'objet,
- Lunette de protection,
- Cagoule, afin de protéger de la chaleur,
- Veste textile de feu,
- Pantalon B1,
- Gants de type C
- Bottillons à lacets,



D. LES TENUES D'INTERVENTIONS DIVERSES:

1. La tenue pour le tronçonnage

C'est la tenue qui doit être portée lors de l'utilisation de la tronçonneuse dans les opérations d'ébranchage, de billonnage des arbres tombés après un "coup" de vent et de déforestation pour progresser lors des feux de forêts. Elle est composée de :



Casque de bûcheronnage.

Veste EPI.

Gants de travail

Pantalon B 1.

Surpantalon anti-coupures = jambières

Chaussures de sécurité : bottes EPI + guêtres



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Les autres intervenants à proximité porteront :

- ↗ Le casque F 1 ou casque Rosenbauer suivant dotation,
- ↗ Chaussures de sécurité : bottes EPI ou à défaut rangers coqués,
- ↗ Vestes EPI,
- ↗ Gants de travail

2. La tenue d'intervention insectes

C'est la tenue qui doit être portée lors d'interventions de destructions des nids d'hyménoptères (guêpes, frelons...).

La combinaison est hermétique et protège le corps des piqûres.

La tête est protégée par un casque de type chantier et la protection du visage se fait par l'intermédiaire d'une partie grillagée à large champ de vision. Des gants en PVC protègent les mains.



E. TENUES DE PROTECTION SPECIFIQUES :

1. La Tenue Légère de Décontamination

C'est la tenue portée lors des interventions à risque infectieux ou radiologique.

Elle est composée de :

- Combinaison avec chaussons et cagoule intégrés,
- Lunette de protection,
- Masque FFP2 (risque infectieux) ou à cartouche,
- Gant coton,
- Gants néoprènes ou nitriles (risque infectieux),
- Bottes en caoutchouc.

2. Le Kit épizootie : (1 Kit = 1 SP)

Cette combinaison sera mise :

- ↗ Sur les interventions d'aide à l'abattage de volailles (grippe aviaire) ;
- ↗ Lors de la pénétration dans le périmètre de sécurité au côté des services vétérinaires.

Composition :





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

- ✦ 1 masque FFP2,
- ✦ 1 combinaison TYZEK avec calot,
- ✦ 1 paire de sur bottes,
- ✦ 1 paire de sur lunettes,
- ✦ 1 fiche réflexe épizootie,
- ✦ 1 sac poubelle,

E. LES TENUES DES SPECIALITES

1. La tenue du Groupe d'Intervention en Milieux Périlleux



La spécialité GRIMP permet d'intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés.



Leur tenue se compose :

- ✦ D'une tenue couleur rouge leur permettant de se mouvoir avec aisance,
- ✦ Un casque F 2,
- ✦ Chaussures type montagne assurant la cheville et assurant une adhérence maximum sur tous types de terrain.
- ✦ Des gants permettant une précision de doigté lors des manœuvres de corde,

2. La tenue des Sauveteurs Aquatique :

Ils interviennent pour la récupération, le sauvetage de victimes **en surface**.

Leur équipement est composé :

- ✦ D'une combinaison, leur permettant de supporter les températures peu élevées de l'eau certaines saisons et renforcée aux genoux, zones de contact avec des sols parfois coupant.





- ↗ D'un masque et un tuba pour des recherches sous l'eau,
- ↗ Des chaussons, pour les déplacements à pied, dans l'eau, palmes à la main,
- ↗ De palmes, pour secourir les personnes rapidement.

Cette spécialité utilise parfois des moyens nautiques (bateaux).

3. La tenue des plongeurs

On les nomme SAL (Scaphandrier Autonome Léger), leur équipement de plongée peut être plus ou moins lourd, en fonction des besoins de l'intervention et du climat.

Les différentes missions que les scaphandriers autonomes sont susceptibles d'assurer sont :

- ↗ Reconnaissance,
- ↗ Sauvetage et assistance,
- ↗ Travaux subaquatiques d'urgence,
- ↗ Traitement des pollutions et protection de l'environnement,
- ↗ Prompt secours en milieux hyperbare,
- ↗ Sécurité des interventions en site aquatiques,
- ↗ Recherches diverses.

Leurs équipements permettent d'évoluer dans ce milieu hostile : froid, courant, pression de l'eau, le noir.

Leur tenue est composée :

- ↗ D'un vêtement (veste avec cagoule attenante, un pantalon, des bottillons et des gants) ou une combinaison qui jouant un rôle de protection thermique et mécanique ;
- ↗ D'un masque qui recouvre de façon étanche les yeux et le nez, pour la protection du visage,
- ↗ D'un scaphandre autonome composé d'un bloc bouteille et d'un détendeur,
- ↗ D'un dispositif de lestage composant la flottabilité positive que provoque le vêtement,
- ↗ D'une paire de palmes permettant le déplacement,
- ↗ D'un tuba, indispensable en surface. Il est fabriqué en matériaux semi-rigide.
- ↗ D'une montre de plongée afin de contrôler le temps de plongée,
- ↗ D'un profondimètre indispensables pour effectuer toutes les plongées.
- ↗ D'un poignard, à la fois outil et élément de sécurité,
- ↗ D'une lampe torche,
- ↗ D'un système de sécurité gonflable (gilet ou bouée) permettant au plongeur de remonter et de se maintenir en surface sans efforts.





4. Tenue portée lors des interventions de risque chimique

Elle permet la pénétration du porteur dans un milieu chargé en vapeurs agressives composée d'une combinaison d'un seul tenant, avec bottes en caoutchouc intégrées, étanche au gaz.

L'ARI est à l'extérieur de la combinaison.

L'écran facial panoramique permet une large vision.



5. Tenue de protection contre les poussières radioactives :



Ces vêtements ne préservant pas contre l'irradiation, ils protègent uniquement de la contamination. Ils sont destinés à protéger des poussières radioactives les membres de l'équipe de détection et mesure de la radioactivité.



Ils doivent être utilisés avec des ARI ou des cartouches filtrantes qui protègent contre les poussières radioactives.

6. Tenue d'approche :



Faisant partie de l'inventaire du FMOGP, ces vêtements permettent :

- ↳ Des reconnaissances de courte durée,
- ↳ L'approche jusqu'à la lisière d'un feu afin de positionner une lance canon, fermer une vanne par exemple.



Le tissu donne au vêtement un pouvoir incombustible et thermo-réflécteur.



G. LES AUTRES TENUES :

1. La tenue de sport

Pour la pratique d'une activité physique, il est nécessaire de porter un équipement sportif adapté afin de prévenir les blessures et les coups de chaud.

Elle se compose de :

- Tee-shirt respirant,
- Short ample,
- Chaussure de sport adaptée à l'activité,
- Survêtement à revêtir à la fin de la séance.



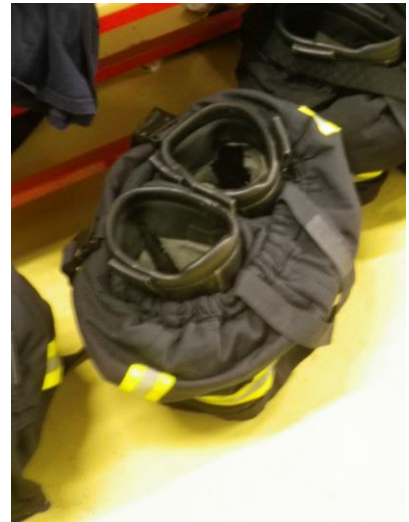
La séance de sport peut être interrompue à tout moment par une intervention. Les anciens vous donneront quelques astuces pour s'habiller rapidement comme par exemple :

Lorsqu'on revêt la tenue de sport, la tenue de port permanent sera préparée pour un départ éventuel en :

- ↳ Repliant en accordéon le pantalon sur les bottes,
- ↳ Enlevant d'un seul tenant sous-vêtement et polo,

Lors d'un départ :

- ↳ Retirer les affaires de sport (obligatoire),
- ↳ Enfiler maillot de corps et polo d'un seul tenant,
- ↳ Chausser les bottes et remonter le pantalon. Il sera boutonné et la fermeture éclair remontée pendant le trajet vers l'engin.



2. Tenue de sortie :

La note de service n° 2016-080 du 22.11.2016, prise en application de l'arrêté du 08 avril 2015 définit la composition de sortie pour les officiers et les sous-officiers avec comme modifications principales :

- ↳ L'intégration de la chemisette blanche (manche courte) qui peut être portée seule ou avec la vareuse.
- ↳ La chemise blanche, manche longue (ajout de poches), qui peut être également portée seule ou avec la vareuse.

Ces tenues sont portées lors des représentations, cérémonies et défilés.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

TENUE 2.1

- ↗ Vareuse et pantalon de sortie, ou jupe,
- ↗ Ceinture toile bleue à boucle chromée,
- ↗ Képi ou tricorne,
- ↗ Chemise ou chemisette blanche,
- ↗ Cravate noire,
- ↗ Gants blancs,
- ↗ Chaussettes noires ou collant chair,
- ↗ Chaussures de villes ou escarpins,



TENUE 2.2



- ↗ Pantalon de sortie ou jupe
- ↗ Ceinture toile bleue à boucle chromée
- ↗ Képi ou tricorne
- ↗ Chemise ou chemisette blanche,
- ↗ Cravate noire,
- ↗ Gants blancs,
- ↗ Chaussettes noires ou collant chair,
- ↗ Chaussures de villes ou escarpins,



Pour les personnels ne disposant pas d'une tenue de sortie, la tenue de port permanent ou d'intervention sera portée avec la fourragère.

3. Tenue de la Garde au Drapeau :



Le porte Drapeau et sa garde portent :

- ↗ La tenue de port permanent,
- ↗ Plastron (foulard rouge),
- ↗ Gants blancs avec crispin,
- ↗ Bottillons à lacets de couleur blanche,
- ↗ Ceinturon d'intervention blanc,
- ↗ Casque tradition en métal,
- ↗ Insignes et décorations pendantes,
- ↗ Fourragère.

La tenue est complétée pour :

- ↗ Le porte Drapeau : d'un baudrier blanc dans lequel s'enfiche la hampe du drapeau,
- ↗ Le garde : d'une hache de cérémonie en acier chromé.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

4. Tenue du directeur départemental et métropolitain : Monsieur le Contrôleur Général :



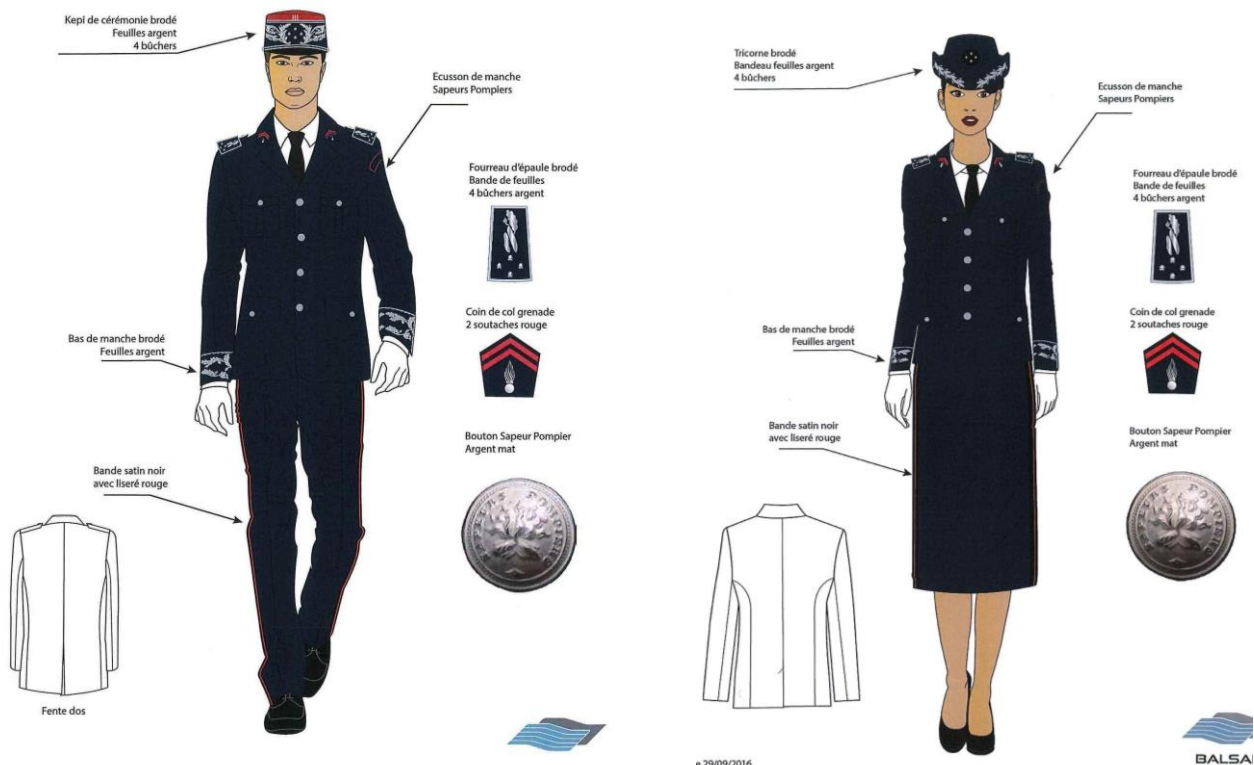
Il porte soit :

- ↗ La tenue 2.1
- ↗ La tenue 2.2

Seul le képi est différent : il arbore deux bûchers.



5. Tenue du directeur des sapeurs-pompiers (DGSCGC) :





H. LA TENUE DES J.S.P. :

L'article 11 de l'arrêté du 03 décembre 2021 définit les tenues pour les J.S.P. qui seront portées lors des séances de formation, manœuvres, manifestations sportives et cérémonies.



Le SDMIS met à disposition de chaque JSP :

- Une casquette de couleur rouge ;
- Un ensemble deux pièces de manœuvre (veste et pantalon de manœuvre) qui ressemble aux tenues B 1 du SP mais qui n'en ont pas les caractéristiques de tenue au feu ;
- Une ceinture bleue en coton,
- Un polo manche courte et un polo manche longue
- Une paire de chaussures de type SUAP ;
- Une paire de gants de protection en cuir ;
- Une softschell

- Un casque F 2 EPI de couleur orange avec inscription « jeune sapeur-pompier » ;
- Un ceinturon porte accessoire ;
- Un porte-gants et accessoires ;
- Une polycoise ;



Niveau 1



Niveau 2

Un galon auto-agrippant de poitrine (carré de 5 cm × 5 cm) identifie le cycle de formation en cours d'acquisition par le jeune sapeur-pompier.



Niveau 3



Niveau 4

La tenue est adaptée en fonction des activités, des manœuvres, des conditions climatiques et du règlement intérieur de l'association ou de l'association départementale habilitée.

- la tenue de sport est définie par l'association.



III. MATERIELS EPI :

A. VSAV :



Lors des interventions de secours d'urgence aux personnes, il est nécessaire de porter des gants jetables afin de se protéger des risques d'accident d'exposition au sang (AES).

En complément des kits décrits dans les chapitres suivants, il est rajouté dans chaque VSAV :

- ↪ Une boîte de masques FFP2 (dans la cellule) permettant aux SP de s'équiper sans ouvrir un kit RIR ;
- ↪ 4 masques avec visière (2 dans le sac oxygénothérapie et 2 en réserve dans le tiroir respiratoire.

La réalisation des gestes à risques de projections de liquides biologiques, dans le contexte précité, (aspiration, intubation, etc.) nécessite le port du masque FFP2 et des lunettes de protections.

Protection en cas de Risque Infectieux Respiratoire

pour les secouristes



Port des masques FFP2 de protection respiratoire jetables

- 1 > Placer le masque sur le visage, barrette nasale sur le nez
- 2 > Passer les élastiques derrière la tête
- 3 > Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez
- 4 > Faire le test d'étanchéité suivant :
 - Couvrir la surface filtrante avec la main propre
 - Inspirer : le masque doit s'écraser légèrement sur le visage
 - Si le masque ne se plaque pas, c'est qu'il n'est pas étanche, il faut le réajuster

Pour vous protéger,
Pour protéger les autres.

pour les victimes

Port des masques chirurgicaux (ou masques anti-projections) pour les victimes suspectées d'être infectées

- 1 > Prendre le masque dans le kit
- 2 > Appliquer le masque sur le visage de la victime
- 3 > Mettre les liens autour des oreilles
- 4 > Ajuster le pince-nez





**Lavez-vous les mains
AVANT et APRÈS
utilisation**



**Après utilisation,
jetez le masque dans
une poubelle DASRI**

Son utilisation et sa mise en place seront vues lors du SUAP (secours d'urgence aux personnes).



1. **Risque infectieux Respiratoire (kit RIR niveau 1)** (NS 2018-047) :

Ce kit doit être utilisé dès qu'un risque infectieux respiratoire est présent ou suspecté ou bien sur ordre du COS, du CODIS, du SDS, ou de tout infirmier ou médecin.

Ce kit est composé :

- ↗ D'un masque chirurgical (ou masque anti-projection pour la victime suspectée d'être infectée).
- ↗ De quatre masques de protection respiratoire FFP2 pour la protection des secouristes (FFP2 = Filtrating Facepiece Particles – ou pièce faciale filtrante contre les particules ; classe d'efficacité n° 2)
- ↗ 4 paires de lunettes de protection (réutilisables après désinfection).



Les pathologies infectieuses à transmission respiratoire nécessitent au minimum le port des masques FFP2.

2. **Risque infectieux Renforcé (niveau 2A)** (NS 2018-047) :

Ce kit est composé :

- ↗ 4 tenues type Tyvek catégorie III, type 5/6,
- ↗ 8 paires de gants nitrile taille L,
- ↗ 8 paires de gants nitrile taille XL,
- ↗ 4 flacons de gel hydro-alcoolique.

Un kit est à disposition dans chaque VSAV et un second est mis en réserve à la caserne.

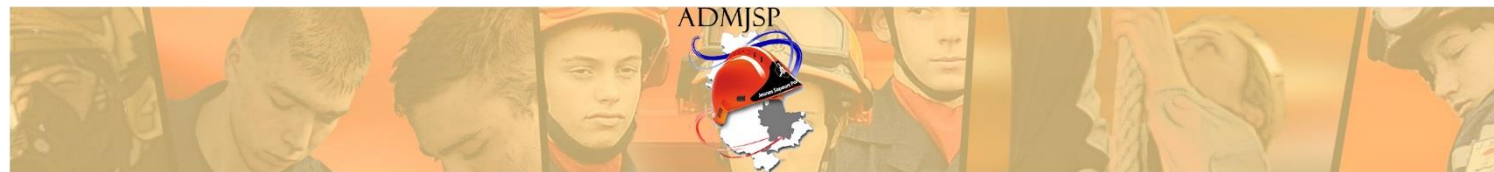
Il est utilisé en complément du kit RIR, sur consigne du COS, du CODIS, du SDS ou de tout infirmier ou médecin en cas de pathologies infectieuses à fort risque de transmission.

B. Brassières à flottabilité permanente :

En complément des gilets de sauvetages dans les VSAV, des brassières à flottabilité permanente équipent les FPT, EPC, VID et VFI.

Les caractéristiques de ces brassières permettent la flottabilité de la personne l'utilisant dans le cadre d'un prompt secours aquatique, et à titre préventif, lors de navigation sur les embarcations du SDNIS ou lors de déplacements pédestres en zones inondées.





C. ARI :



➔ Protégeant les voies respiratoires, ce matériel sera développé dans d'autres cours.

Depuis 2007, tous les FPT et toutes les EPC sont équipés de 2 cagoules de fuites.

Destinées aux victimes, elles peuvent aussi être utilisées par un SP dont l'ARICO connaîtrait un problème.

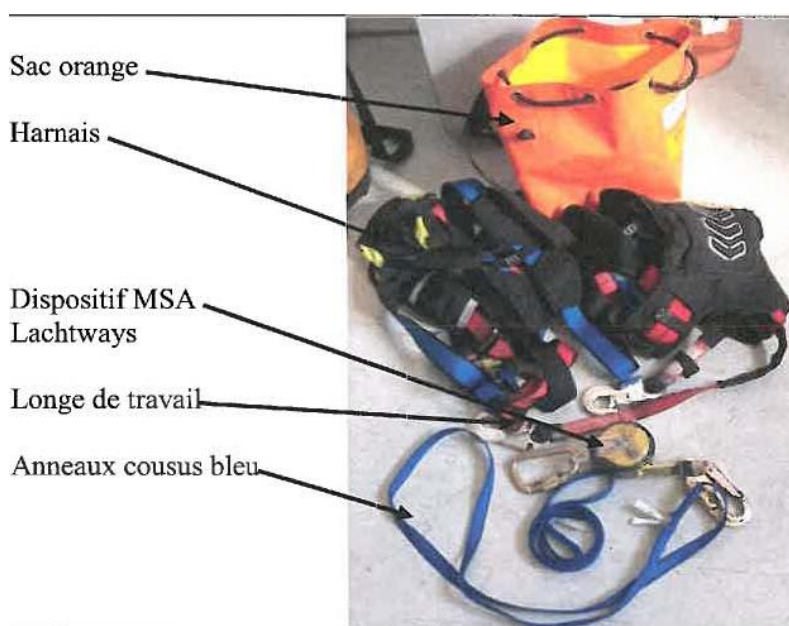
D. LSPCC :

➔ Destiné à la protection contre les chutes lors de progression, de reconnaissance d'appartement et aux sauvetages, ce matériel est développé dans d'autres cours.

E. Maintien en hauteur et protection contre les chutes dans les moyens élévateurs aériens : (DOD 5.01 et DO 2022-004)

Principe général : Toutes les personnes effectuant un travail en hauteur avec un moyen élévateur aérien (EPC par exemple) doivent être équipées du harnais ainsi que du dispositif de maintien au travail et de protection contre les chutes associées.

L'objectif est l'intégration de la sécurité dès l'alerte pour un gain de temps et d'efficacité opérationnelle.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

L'ensemble du personnel devant travailler dans la nacelle ou sur le parc doit s'équiper du harnais **avant le départ en intervention.**



Seul le conducteur du moyen élévateur aérien, qui ne doit pas quitter le poste de commande (en bas), ne s'équipe pas, à priori du lot harnais.

Dans le cas où un tiers (COS, SAMU, forces de l'ordre...) est susceptible de monter dans la nacelle, un 3^{ème} harnais est mis à disposition.

Le port du harnais sur ou sous la veste EPI est laissé à l'appréciation de l'agent. L'utilisation du harnais est compatible avec le port de l'ARICO.



Pour les échelles sans nacelle, la longe antichute sera fixée directement sur le harnais. L'amarrage sera réalisé sur un échelon lorsque l'agent sera à sa position de travail.

Il est rappelé qu'il est interdit de s'amarrer sur un point fixe d'une structure (résistance inconnue et absence de la liberté de mouvement de l'échelle si besoin).

Leurs emplois seront vus en complément BNJSP lors de l'évolution sur une échelle aérienne.

Présentation des équipements :

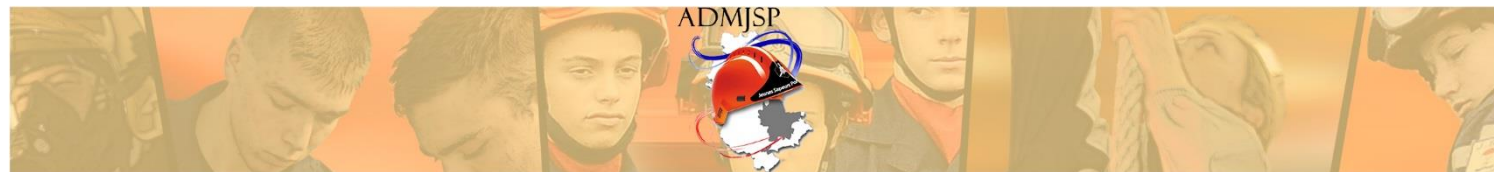
1. Lot LSPCC échelle (sac bleu : pour la composition, l'utilisation ainsi que les modalités de contrôles : se reporter aux cours correspondants).
2. Le lot antichute (ex lot harnais – sac orange).

Il est composé de :

- ✦ 1 sac orange,
- ✦ 2 dispositifs de rappel automatique "Mansafe" (1,80 pour les MEA sans nacelle ou 3 m pour les MEA avec nacelle).
- ✦ 2 anneaux cousus (rouge ou bleu en fonction du modèle de MEA),
- ✦ 3 harnais,
- ✦ 1 longe de maintien au travail.

Suite à une forte sollicitation ou en cas de doute sur l'efficacité des éléments, retourner le lot complet à l'unité matériels du GLOG.

Les éléments du lot sont soumis à un contrôle annuel. A ce titre une pastille indique la date maximale d'utilisation. Au-delà de cette date le lot ne doit plus être utilisé et renvoyé complet à la GLOG.



Description des dispositifs antichute :

Dispositif antichute et absorbeur d'énergie à rappel automatique. Il est composé d'un boîtier transparent en polycarbonate, d'une sangle (19mm) HMPE/polyester, 1 connecteur harnais en acier zingué et un connecteur point fixe en acier.

a. Antichute MSA Latchways® MiniPFL 1,80 m (63011-00BLEU) :

Caractéristiques	
FABRICANT : MSA MODELE : MSA Latchways® Mini 1,8 m PFL LIGNE DE VIE : rappel automatique LONGUEUR : 1,8 m ABSORBEUR : radial à ressorts multiples PROTECTION UTILISATEUR : 60 à 140 kg POINT DE FIXATION : rotatif 360° et 180° CONNECTEUR HARNAIS : mousqueton en acier zingué double action CONNECTEUR POINT FIXE : Double action/fermeture à verrouillage automatique CHUTE LIBRE MAX : 0,61 m	

b. Antichute MSA Latchways® MiniPFL 3,00 m (63203-00BLEU) :

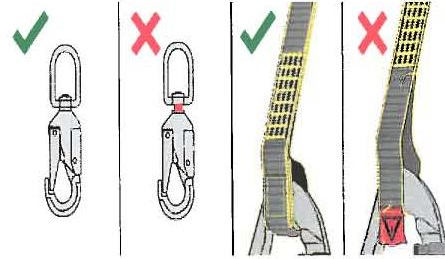
Caractéristiques	
FABRICANT : MSA MODELE : MSA Latchways® 3 m PFL LIGNE DE VIE : rappel automatique LONGUEUR : 3 m ABSORBEUR : radial à ressorts multiples PROTECTION UTILISATEUR : 60 à 140 kg POINT DE FIXATION : rotatif 360° et 180° CONNECTEUR HARNAIS : Double action/fermeture à verrouillage automatique CONNECTEUR POINT FIXE : mousqueton en acier zingué double action CHUTE LIBRE MAX : 0,61 m	



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Mesures de sécurité :

- ↪ Utiliser un point fixe d'une résistance d'au moins 1 200 kg.
- ↪ Eviter tout contact entre la sangle et les bords coupants ou sur les surfaces abrasives.
- ↪ Ne pas utiliser si l'indicateur de chute est activé.



F. CASQUE ANTIBRUIT :

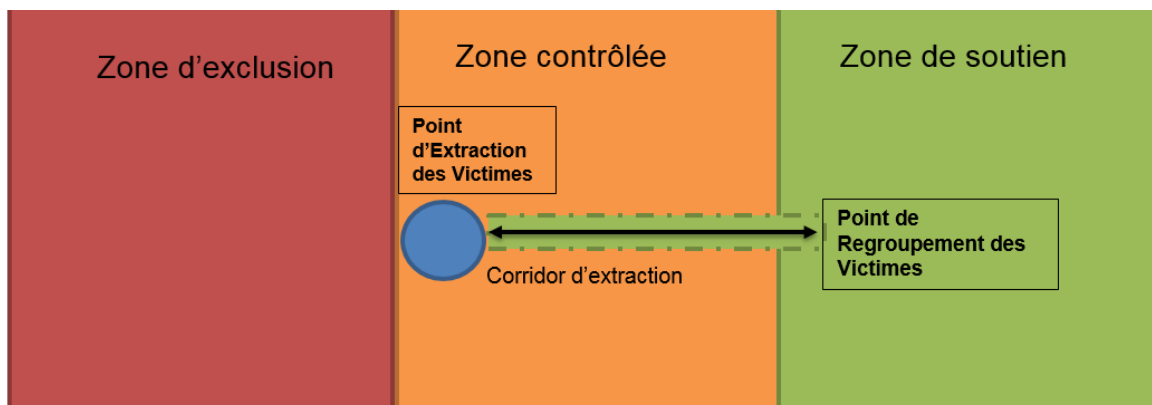
Ce casque diminue le volume du bruit.

Il sera utilisé lors des désincarcérations, opérations de tronçonnage, etc.



G. EQUIPEMENT DE PROTECTION BALISTIQUE (EPB) :

Cet équipement permet aux sapeurs-pompiers spécialistes en milieux confinés de progresser dans le corridor d'évacuation, accompagnés des forces de l'ordre.





IV. L'ENTRETIEN DES TENUES :

Le contrôle et l'entretien des EPI sont régit par l'article R 233-1-1 de l'arrêté du 19 mars 1993.

A. LE SAPEUR-POMPIER :

Il est responsable de l'entretien de sa tenue de port permanent, il doit s'assurer qu'elle est toujours propre et que ses bottillons soient cirés.

Tenue B 1 :



- ✓ Lavage en machine 60° maxi avec lessive classique sans eau de javel ou dégraissant.
- ✓ Sèche-linge possible en mode normal ;
- ✓ Repassage sans vapeur ;
- ✓ Cet ensemble ne doit jamais être troué ou décousu, ni raccommodé.



Bottes et chaussant SUAP :

- ✓ Cirage et lustrage des parties en cuir et le côté de semelle avec de la cire classique.
- ✓ Ne pas utiliser des cires liquides formant une pellicule brillante et dure, car elle empêche le cuir de respirer.



Bottes de feu EPI (Haix®) : extrait de la notice entretien du fabricant

- ✓ Laver les bottes souillées avec de l'eau et une brosse.
- ✓ Les bottes doivent être cirées avec un cirage sans graisse. Un aérosol imperméabilisant peut être utilisé en plus du cirage. Si vous ne les entretenez pas au cirage, les cuirs risquent de s'endurcir et de craqueler.
- ✓ Ne pas mettre les bottes sécher près des flammes d'un feu, d'un four chaud ou d'un radiateur. Cela risquerait de modifier sa forme et le cuir peut devenir cassant. Elles doivent sécher lentement aérer, semelles intérieures retirées, l'intérieur étant bourré de papier journal ou un embauchoir mis en place.
- ✓ Les semelles intérieures doivent être lavées régulièrement à 30°.

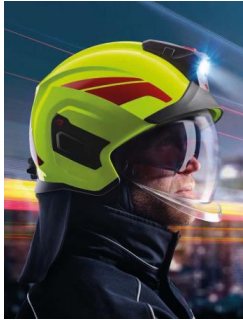
Conseils : si vos bottes présentent entre autres :

- Des crevasses en surface qui touchent plus de la moitié du matériau,
- D'une usure du matériau extérieur lorsque l'embout de protection des orteils a été dégagé,
- De déformations, de traces de brûlures ou de fusion, de cloques ou de coutures déchirées sur le dessus de la botte,
- De crevasses dans la semelle, d'une longueur de plus de 10 mm et d'une profondeur de 3 mm,



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Contacter l'un des contrôleurs EPI de votre caserne ou renvoyer votre paire de bottes à la GLOG pour une vérification et un échange éventuel.



Casque F 1 ou Rosenbauer et bavolet :

- ✓ Nettoyage du casque avec produit d'entretien fourni par le service.

Casque F 2 :

Après chaque utilisation :

➔ **Rangez les lunettes à l'intérieur du casque et non sur le casque,**

➔ Utiliser de l'eau savonneuse et un chiffon doux (non pelucheux) pour le casque.

➔ Laver l'habillement : Laisser sécher longtemps, n'utiliser **pas de sèche-linge**.

➔ Pour l'entretien des parties en cuir, appliquer un savon glycéринé avec un chiffon non pelucheux puis frotter : il n'est pas nécessaire de rincer.

➔ **Evitez toute chute ou choc du casque** qui pourrait provoquer l'affaissement du système amortisseur ou la détérioration de la couche de finition du casque.

➔ **Précautions :** n'appliquer sur le casque, les lunettes ni peinture, ni autocollant, ni hydrocarbure, ni solvant afin d'éviter la détérioration des matériaux.

B. LE SERVICE :

L'entretien des effets suivants est pris en charge par le SDMIS :



- Veste textile de feu,
- Pantalon textile de feu,
- Gants d'attaque,
- Bottes de feu (ressemelage, coutures),
- Cagoule de feu,



Des notes de services précisent les modalités de l'entretien des EPI.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Durant cet entretien un autre EPI est mis à disposition du sapeur-pompier.

Outre cette prise en charge classique du nettoyage des EPI de la tenue de protection pour feux de structure, le SDMIS met en place un circuit de nettoyage spécifique en cas de souillure par des liquides biologiques (sang, urines, vomissures) ou contact avec des personnes atteintes d'affections potentiellement contagieuses.

La note de service 2018-007 explique la procédure à appliquer pour les EPI, les effets de la tenue de port permanent et certains matériels du VSAV.

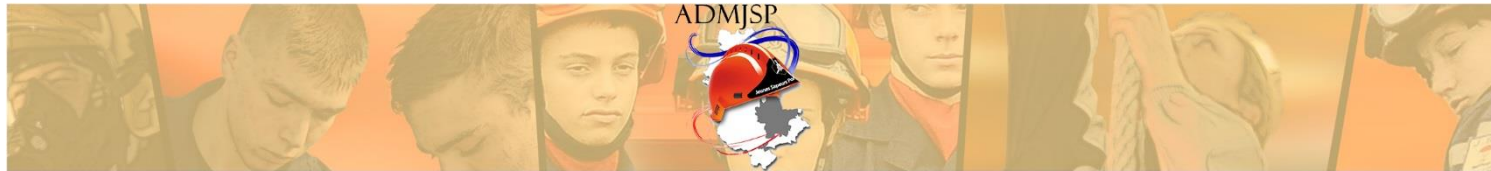


Le service doit effectuer un contrôle annuel sur les EPI de catégorie 3 :

- Casque Rosenbauer,
- Veste textile de feu,
- Pantalon textile de feu,
- Gants textiles,
- Bottes de feu,

Une note de service opérationnelle précise ces contrôles, leur périodicité, etc.

V. ANNEXES :

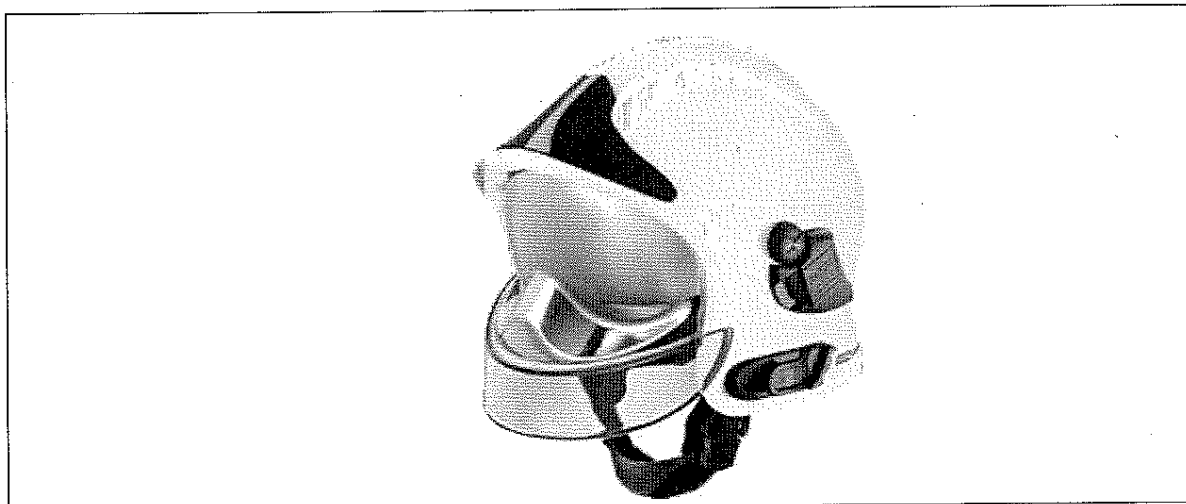


A. CASQUE F 1



Coiffe « ratchet » avec réglage rapide du tour de tête

Coiffe standard avec bandeau tour de tête ajustable

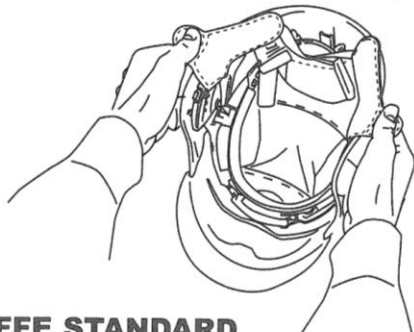


Système jugulaire à 3 points avec boucle automatique, brins ajustables à la morphologie du porteur et mentonnière souple

MSA GALLET

AJUSTEMENT DU CASQUE

F



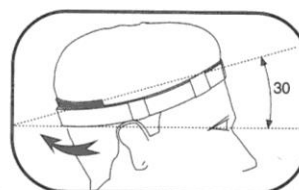
Pour assurer une sécurité et un confort maximum, il est recommandé d'ajuster son casque avec un angle de 20° à 30° par rapport à l'horizontale. De plus, il est indispensable d'effectuer les réglages suivants :

COIFFE STANDARD

A

TOUR DE TÊTE

- Retirer le bandeau du casque, maintenu par 5 pattes auto-agrippantes.
- L'ajuster sur votre tête, en respectant l'inclinaison de 30°.
- Répéter l'opération jusqu'à un maintien optimum du casque.



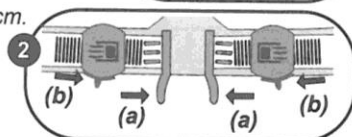
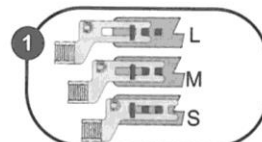
COIFFE RATCHET

A'

TOUR DE TÊTE

- Ajuster la taille du bandeau à l'aide des réglages suivants :
Ce bandeau couvre 3 gammes de tailles : S, M, L.
Ce produit est conseillé pour les tours de tête de 53 à 63 cm.

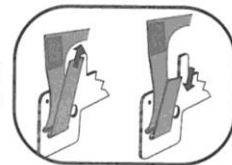
- 1 Réglage de taille
- 2 Réglage rapide (a) Serrage (b) Détente



B

HAUTEUR DE PORT

- Le réglage de la hauteur de port du casque se fait par l'ajustement de la profondeur de la résille, et pour cela, faire coulisser les 2 pattes auto-agrippantes à travers les lumières de la plaque de nuque.

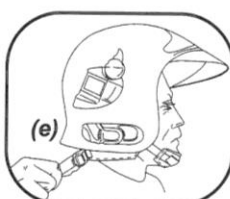
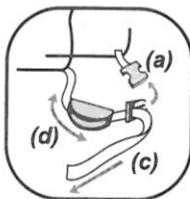


JUGULAIRE

C

REGLAGE

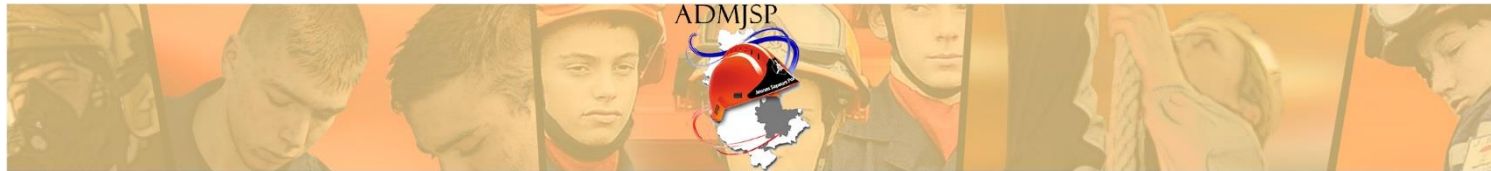
- Verrouiller la boucle automatique (a)
- Ajuster la position de la mentonnière en appuyant sur les clips de réglage latéraux des supports de jugulaire (b)
- Tendre la jugulaire sans serrer exagérément (c) (les deux parties auto-agrippantes doivent être en contact).
- Centrer la mentonnière, si nécessaire, en la faisant coulisser (d)
- Ajuster le serrage arrière en faisant coulisser les deux brins latéraux (e)



Critères d'un bon réglage du casque

La tête penchée vers l'avant, jugulaire non attachée, le casque ne doit pas tomber. L'écran facial ne doit pas toucher le nez.

5

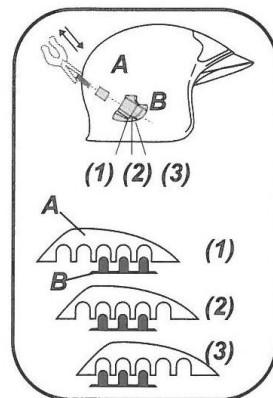


KITFIX

D

KITFIX

- Accrocher le masque à l'aide des kits de liaison "Kitfix" **A** et tester l'étanchéité du masque
- Pour régler la tension du masque sur le casque **B** :
 - retirer la goupille à l'aide d'une pince
 - régler le Kitfix en position **(1)** **(2)** ou **(3)** (selon la tension souhaitée du masque)
 - verrouiller le Kitfix à l'aide de la goupille (enfoncer jusqu'au bout)



MANŒUVRE DES ECRANS

L'ECRAN FACIAL

L'écran facial assure une protection du visage contre la chaleur (écran doré), les chocs, les objets tranchants et les projections.

Il se positionne en le tirant manuellement vers le bas ou vers le haut.

L'ECRAN OCULAIRE

L'écran oculaire (selon version), qui assure une protection contre les chocs et les projections, se manœuvre grâce au levier situé sur le côté droit du casque.

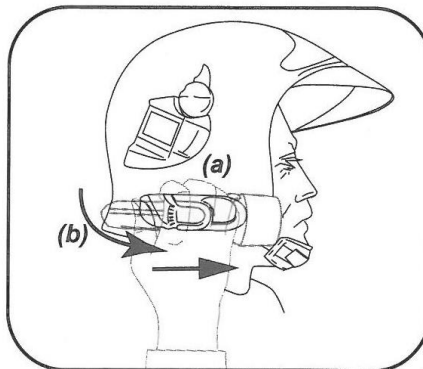
Remarque :

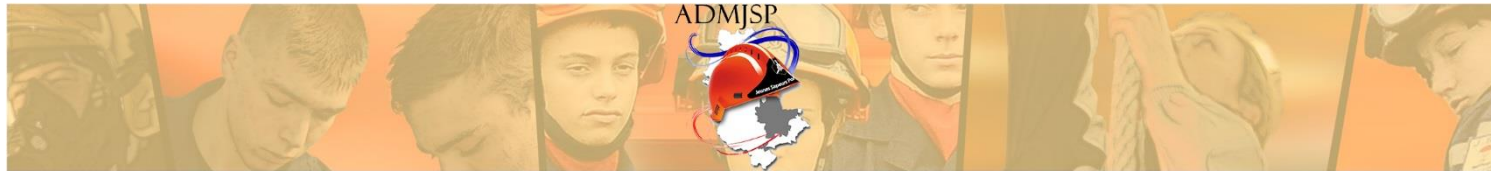
La résistance de manœuvre des écrans se règle par vissage - dévissage de la molette située sur le côté gauche du casque.

MONTAGE DES ACCESSOIRES

LAMPE TORCHE

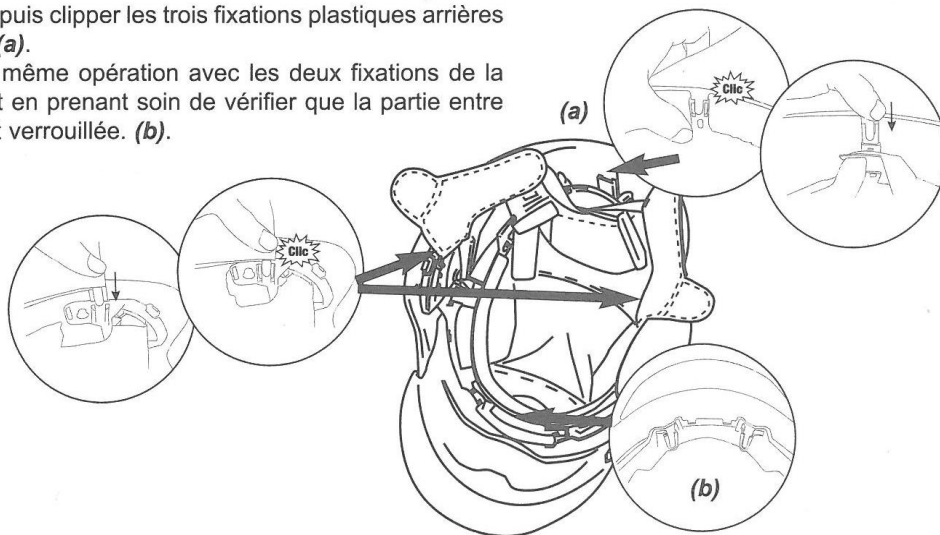
- Positionner le plot de la lampe dans l'entrée du logement **(a)**.
- Effectuer une rotation puis une pression vers l'avant pour rentrer la lampe dans son logement **(b)**.
- Orienter la lampe de bas en haut dans la position désirée.
Chaque position est indexée par des plots.





BAVOLETS LAINE ET ALUMINISÉ

- Positionner le bavolet à l'envers au dessus du casque.
- Positionner puis clipper les trois fixations plastiques arrières du bavolet **(a)**.
- Réaliser la même opération avec les deux fixations de la partie avant en prenant soin de vérifier que la partie entre les clips est verrouillée. **(b)**.



ENTRETIEN DU CASQUE

Après chaque utilisation, rangez votre casque dans une housse (GA1043) ou dans un endroit fermé (placard, vestiaire) à l'abri de l'humidité, de la lumière, des gaz d'échappement. Evitez toute chute ou choc du casque qui pourrait occasionner la détérioration des écrans (fendu/rayé), l'affaiblissement du système amortisseur, ou la détérioration de la couche de finition du casque.

Ne stockez pas votre casque F1 SF sans l'avoir préalablement nettoyé et séché.

NETTOYAGE DE LA CALOTTE

Utilisez de l'eau savonneuse et un chiffon doux pour le nettoyage de la calotte (les éponges abrasives sont à proscrire).

Utilisez le POLI F1 (GA 1305) (avec une éponge humide) conçu pour la gamme de casques F1 MSA GALLET.

NETTOYAGE DES ÉCRANS

Utilisez le CLEAR-PILOT (GA 1616), conçu pour la gamme de casques F1 MSA GALLET. Utilisez un chiffon doux.

NETTOYAGE DE LA COIFFE

Il est possible de laver l'ensemble de la coiffe à une température de 30°C, avec une lessive douce.

Il est recommandé de laver l'intérieur de la calotte à l'eau courante.



Attention ! N'utilisez pas de produits de nettoyage à base d'hydrocarbures ou de solvants pour nettoyer votre casque F1 SF ou vos écrans.



B. CASQUE F 2

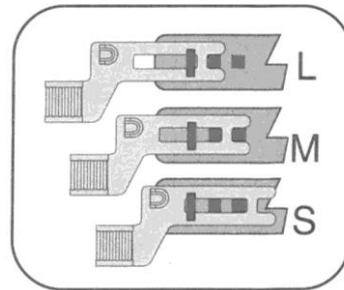
Un casque ne protège réellement que s'il est adapté à votre morphologie, à votre tête. Vous devez donc procéder aux différents réglages du casque en suivant les indications de cette notice.

AJUSTEMENT DU CASQUE

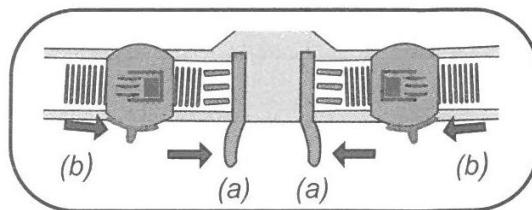
Réglage du tour de tête :

→ Ajuster la taille du bandeau : Ce bandeau couvre 3 tailles : S M et L. couvrant les tours de tête de 52 à 64 cm.

Dans un premier temps régler la taille du tour de tête →



Ensuite un réglage plus fin s'opère comme suit :



Ajustement : serrage en déplaçant les curseurs "petit a"

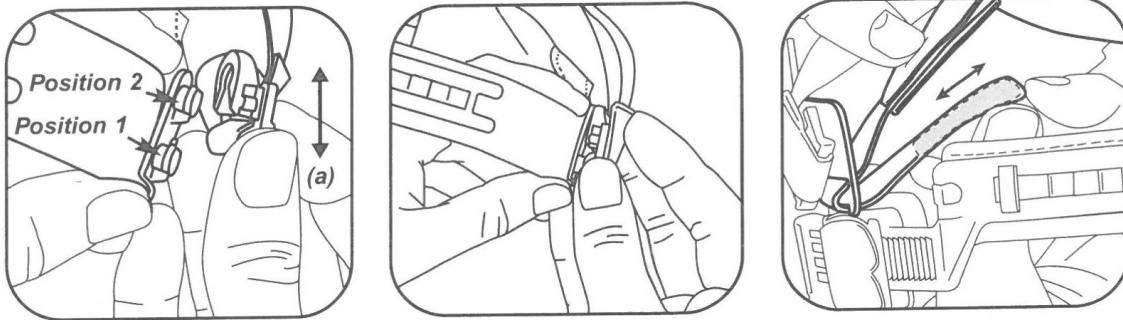
Si le tour de tête est trop juste, desserrer en déplaçant les curseurs "petit b"

Réglage de la hauteur et de l'inclinaison de la coiffe :

Régler la coiffe en ajustant les clips avant (a) (2 positions) et les 2 pattes auto-agrippantes.

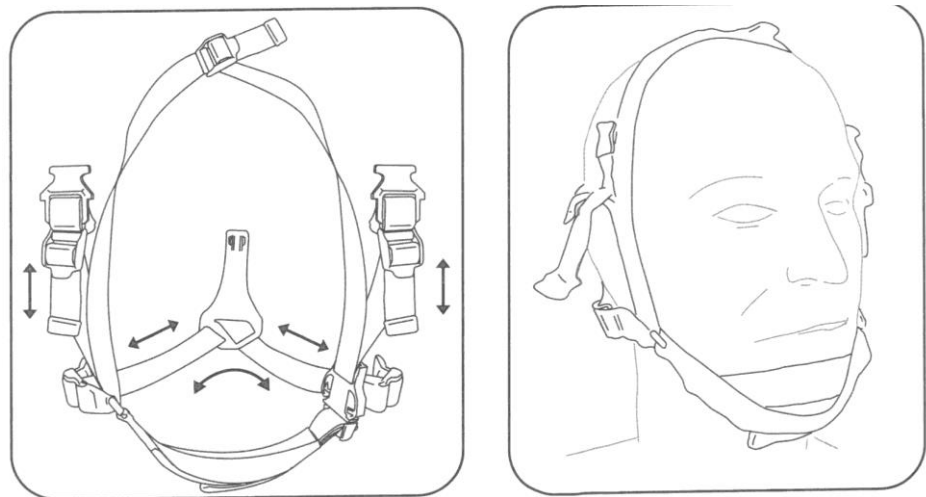


ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS



Le réglage de la hauteur du port du casque se fait par l'ajustement de la profondeur de la résille. Pour cela faire coulisser les deux pattes auto-agrippantes à travers les lumières arrière.

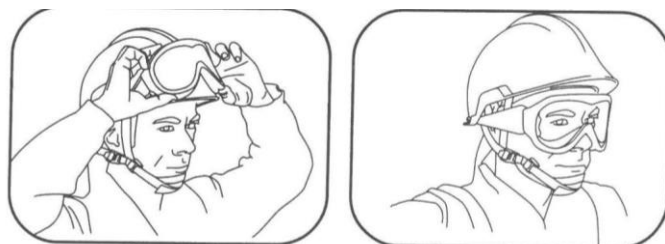
Le réglage de la jugulaire s'opère en allongeant ou en raccourcissant les sangles comme sur le dessin.



LUNETTES

Les lunettes sont utilisées pour la protection des yeux contre les projections et les poussières.

→ Elles se manœuvrent à l'aide des deux mains



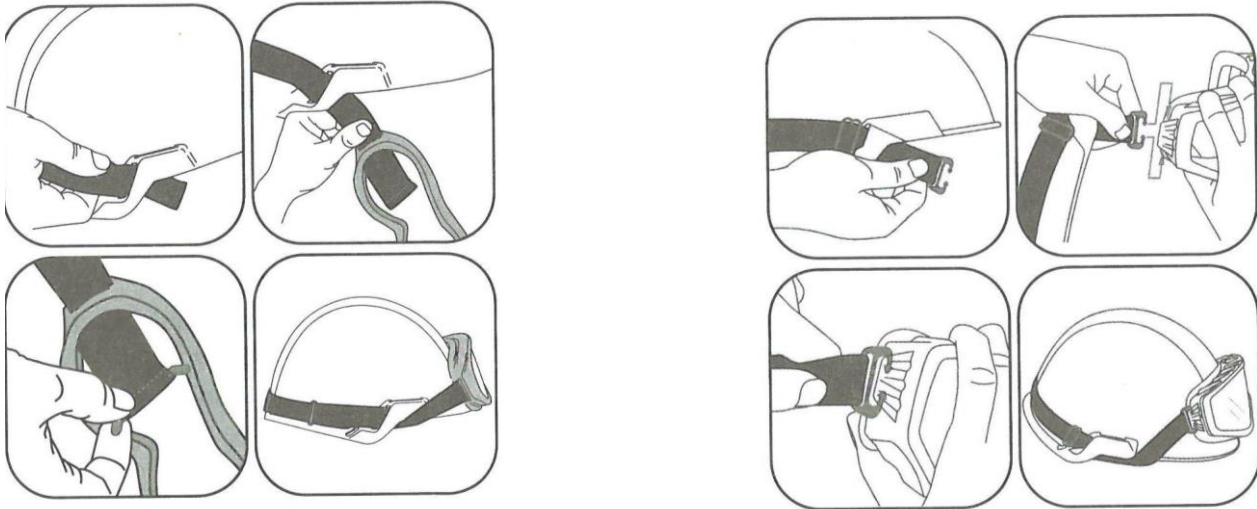
Montage des lunettes :

Modèle CLASSIC

Modèle RESPONDER



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS



Les deux modèles intègrent une boucle réglable permettant d'ajuster la tension des lunettes sur le visage afin que le confort et la protection soient optimums.

ENTRETIEN

Après chaque utilisation :

- **Rangez les lunettes à l'intérieur du casque et non sur le casque,**
- Rangez votre casque dans votre placard,

C. CASQUE ROSENBAUER :

1. réglage :

Réglage de l'extérieur du bandeau de tête : à l'aide de la molette extérieure, ajuster le bandeau de tête à votre tour de tête.



ATTENTION : ne pas forcer lorsque les butées sont atteintes.

Si cela ne suffit pas, il est possible de régler en plus la largeur de base du bandeau de tête.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Dans ce cas, desserrer le bandeau de casque, mettre le casque, resserrer le bandeau de casque jusqu'à obtenir un port stable sans pression désagréable.

Réglage de la hauteur de port : Le plus simple est de régler la hauteur de porter en démontant l'équipement intérieur du casque.



L'équipement intérieur peut être retiré sans outil du casque en desserrant d'abord les deux points de fixation à l'avant, voir fig. 1, puis les deux points de fixation à l'arrière, fig. 2.

Il faut encore extraire l'axe du bouton rotatif avant de pouvoir retirer l'équipement intérieur, voir fig. 3.

Avec les bandeaux de tête arrière selon la fig. 4, on peut tout simplement ajuster la hauteur de porter avec les 6 crans de réglage correspondants.

Régler les deux bandeaux de manière uniforme.

ATTENTION : lors du réglage des curseurs, veiller impérativement à ce que les crans s'encliquètent des deux côtés de façon audible après le réglage afin d'assurer la fonction de sécurité de l'équipement intérieur.

Réglages des largeurs de tête :





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le bandeau de tête peut être réglé des deux côtés (fig. 5 – 6 et 7) sur trois niveaux différents :

- ✎ Pour les petites têtes de 49 à 55 (1)
- ✎ Pour les têtes de tailles moyennes de 56 à 63 (2)
- ✎ Pour les grosses têtes de 64 à 67 (3)

Les deux côtés doivent être réglés de manière uniforme.

L'ajustement est optimum lorsque l'assise n'est ni trop haute, ni trop basse et que l'écran puisse être manœuvré sans qu'il touche le nez (fig. 8 et 9).

Enfin remonter l'équipement intérieur dans sens inverse du démontage.



le

Réglage de la jugulaire :

La jugulaire peut être ouverte ou fermée à l'aide du fermoir en matière plastique. Le serrage de la mentonnière peut être ajustée en faisant coulisser en continu le verrou enfichable au niveau de la mentonnière droite.



Pour permettre un positionnement optimal de la jugulaire, la position de la lanière peut être ajustée en réglant le velcro dans la nuque.

Si vous souhaitez un contact particulièrement étroit au niveau de la nuque, tirez la lanière transversale à travers l'œillet et fixez-la à l'arrière par la bande velcro.



Position de la garniture de mentonnière au niveau de l'oreille, fig.

10.

NOTA :

En règle générale, les sangles (et, en particulier les sangles au-dessus de la tête) doivent être tendues de façon à être serrées tout en restant confortables.

Le casque ne procure une protection optimale que lorsque la jugulaire a été réglée conformément aux instructions et qu'elle est fermée. Ainsi, l'utilisation du casque n'est admissible que lorsque la jugulaire est bien serrée et complètement fermée.



Ajustement du centre de gravité du casque :

Le casque peut être adapté à l'axe du centre de gravité du corps du porteur en décalant la coquille de casque par rapport à l'équipement intérieur.

Pour ce faire, ouvrez le raccord vissé principal à gauche et à droite, cf. fig. 12, des 3 positions possibles « A B C ». Attention à régler les deux côtés de manière uniforme.



CONSIGNES D'ENTRETIEN :

Le nettoyage de la coquille de casque et des parties en plastique s'effectue exclusivement à l'eau, un produit nettoyant doux ou du liquide vaisselle et un chiffon doux. Rincer à l'eau les écrans avant nettoyage, nettoyer avec du liquide vaisselle ou similaire et un chiffon doux.

ATTENTION : ne pas utiliser d'éponge grattante ou similaire !

AVERTISSEMENT : ne jamais nettoyer des parties de casque ou d'écran avec des solvants, de l'essence, des acides ou des produits semblables car cela risquerait d'altérer la fonction de protection.

Nettoyage de l'enveloppe du bandeau de tête : Afin de garantir une certaine hygiène lors d'interventions, il est recommandé de nettoyer l'enveloppe du bandeau de tête lorsque cela est nécessaire. Le bandeau de tête doit être démonté comme vu précédemment, la gaine enveloppante doit être retirée ensuite en desserrant les points de fixation du bandeau de tête. Les deux pièces en textile sont lavables en machine à 60°C (laver les pièces à l'envers et dans un filet de lavage, avec un nettoyant pour linge fin, ne pas employer d'adoucissant).

Alternativement, on peut laver tout l'équipement intérieur (plastique + tissu) à 60°C dans la machine à laver.

Attention : pour le montage des parties en tissu, il faut vérifier que le joint soit dirigé vers l'intérieur du casque et invisible de l'extérieur une fois le casque fermé.

Nettoyage de la jugulaire : La jugulaire doit être nettoyée lorsque cela est nécessaire. Il faut ensuite desserrer les deux vis (à six pans creux) de la fixation latérale de la jugulaire. Après ouverture des deux courtes sangles de nuque (pour le dispositif de réglage), la jugulaire peut être extraite et lavée en machine à 60°C (laver les pièces à l'envers et dans un filet de lavage, avec un nettoyant pour linge fin, ne pas employer d'adoucissant).

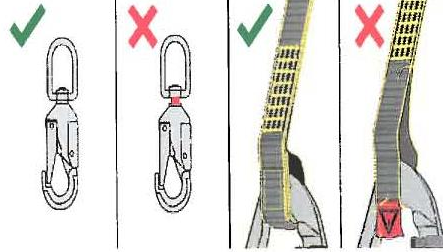
Lors du montage, il est recommandé de fixer la sangle de cou, puis de monter les vis latérales. La jugulaire doit être à nouveau réglée de façon optimale.



D. Lot antichute EPC :

Par l'utilisateur : lors des inventaires ou avant utilisation

- ↗ Vérifiez que l'indicateur de charge n'est pas déployé,
- ↗ Vérifiez que la date du prochain entretien n'est pas dépassé,
- ↗ Vérifiez l'intégrité du boîtier, de la sangle et des connecteurs,
- ↗ Maintenez le dispositif à la verticale, faites sortir la longe et vérifiez que la rétraction est régulière et sans hésitation (maintenez une légère tension sur la longe pendant qu'elle se rétracte),
- ↗ Tirez vivement sur la longe afin que le dispositif se verrouille,
- ↗ Tirez la longe jusqu'au bout et vérifiez que la goupille de la ligne de réserve est toujours à sa place,
- ↗ Vérifiez que les étiquettes sont visibles.



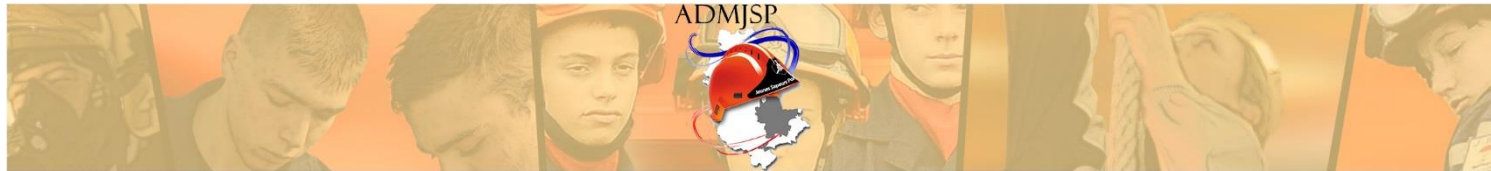
Si une anomalie est constatée, le lot complet doit être retourné à l'Unité matériels du groupement logistique.

Par le GLOG :

- ↗ Un contrôle annuel par un agent habilité.
- ↗ La durée de vie du matériel est de 10 à compter de la date de fabrication ou s'il ne satisfait pas au contrôle périodique.

Nettoyage :

- ↗ L'extérieur du LATCHWAYS PFM et la longe peuvent être nettoyés avec un chiffon humide et de l'eau chaude (40° maximum), puis laissés sécher complètement avant utilisation.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Tenues Cat 1.

Garde du drapeau



1.1

1.2

2.1

Tenues Cat 2.

tenue de sortie : représentations, cérémonies, défilés



2.1
outre-mer

2.2

2.3

2.4

Exemples de tenues Cat 3. (Schémas indicatifs)

tenue de travail : service hors rang, salle opérationnelle, casernement, intervention, formation

